

DECRET N° 85-31 du 6 Février 1985

portant nomination des Commissaires aux Comptes à l'Office National de Pharmacie (O.N.P.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 74-327 du 5 Décembre 1974 portant nomination des Commissaires aux Comptes auprès de l'Office National de Pharmacie ;
- SUR proposition du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 17 Janvier 1985,

D E C R E T E :

Article 1er. - Les Camarades :

- Edmond DOSSOU-YOVO, Expert Comptable agréé
- Théodore HOUSSOU, Administrateur Civil

sont nommés Commissaires aux Comptes auprès de l'Office National de Pharmacie (O.N.P.).

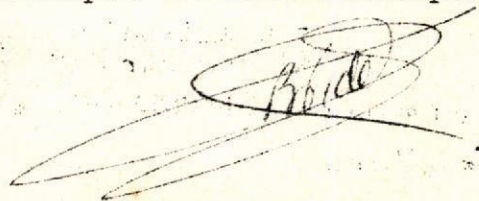
Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 6 Février 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,



Didier DASSI

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 MJIEPSP 4 MSP 4 Autr.
Ministères et Préfectures 19 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde
CHANC 3 ONP 8 Président CA/ONP 2 CCIB 2 UNB-FASJEP 4 BCP-MPS 2 Intéressés
2 BN 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20.-